



REGLEMENT du VIDE-GRENIERS

Dimanche 10 mai 2026

Place des cirques 44510 Le Pouliguen

Inscriptions ouvertes à partir du 16 mars 2026, clôture le 27 avril 2026

Inscriptions par mail : jumelagelm@gmail.com

Au local de permanence: Place et salle Duchesse Anne 44510 Le Pouliguen - **le 21 avril 2026** – de 17/20H

Par courrier, dossier complet, à retourner : Louise COSTE- V.Pdte -Jumelage franco-britannique, 11 allée Saint Hubert 44510 Le Pouliguen

- Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur dûment remplis (qui peuvent être téléchargés sur le site de la ville du Pouliguen, association « jumelage municipal » commission franco-britannique ou bien vous seront expédiés par mail, ou remis lors de la permanence)

- Photocopie de la pièce d'identité recto-verso (CIN, PC, Passeport)

- Règlement par chèque ou par virement (FR76 1027 8360 0900 0132 7470 149 CMCIFR2A) à l'ordre de la « commission franco-britannique du jumelage ». Pas de règlement sur place le dimanche 10 mai 2026.

- Enveloppe timbrée à vos coordonnées pour le renvoi de la confirmation d'inscription qui sera à présenter à l'entrée le jour du vide-greniers ou retour par mail (dans ce cas, merci de veiller à écrire lisiblement votre adresse mail).

⇒ Nous vous informons que le registre du vide-greniers est remis au Commissariat de police pour visa 10 jours avant la date de notre manifestation.

TOUTE INSCRIPTION RETOURNEE INCOMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

I - CONDITIONS RESTRICTIVES

Le vide-greniers est strictement réservé aux particuliers. L'organisation se réserve le droit de stopper l'installation à tout professionnel, sans remboursement de l'inscription.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les objets exposés appartiennent et demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, tant en cas de casse, de vol ou d'autres préjudices. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits inflammables, armes, etc.) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature et toute personne susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

II - PIECES OBLIGATOIRES

Chaque personne devra, le jour de l'installation, présenter sa pièce d'identité fournie à l'inscription et sa confirmation d'inscription. Il ne sera effectué aucun remboursement.

III - EMPLACEMENT

IL s'agit de mètres linéaires qui seront attribués en conformité avec l'inscription et son règlement

Les véhicules ne restent pas sur le site et devront être garés à l'extérieur (sur les parking extérieurs P2, P3, situés à 200 m) pour permettre le stationnement du public à proximité.

IV - INSTALLATION

L'installation des participants s'effectuera le matin entre 6 h 30 et 8 h 30 et ne peut se faire qu'accompagnée d'une personne responsable de l'organisation. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée, à la suite des précédents, les exposants ne peuvent pas choisir leur emplacement. Tout exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué. En cas de présentation après 8h,30 il se verra refuser l'installation de son stand. ⇒ Il ne sera accepté qu'un véhicule par emplacement.

⇒ Le vide-greniers s'achèvera à 18 h. Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 18 h.

IMPORTANT : Pour toute réservation de plusieurs emplacements « côte à côte », il est impératif que les véhicules arrivent en même temps au pointage d'entrée avant 07 h 30.

→ En fin de journée, aucun véhicule ne devra pénétrer sur le site avant 18 h pour des raisons de sécurité du public.

V - OBLIGATION DE DEBARRASSER L'EMPLACEMENT

→ Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant et, lors du départ, ce sac sera enlevé par l'exposant lui-même qui laissera l'emplacement propre et libre de tout dépôt. Un contrôle sera effectué sur place à la fin du vide-greniers.

→ Les cartons ne pourront être en aucune façon déposés à la sortie du site.



La présence à cette journée implique l'application du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

→ Une boisson chaude sera offerte jusqu'à 11 h, avec rapprochement de la liste des inscrits au vide-Greniers.